

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2010 à 17 h..

PRÉSENTS : Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller

ABSENTS. Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Lucie Racine, conseillère

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2010-11-234 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 17 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et commence la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-11-235 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-11-236 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE
« DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE » CHEMIN
SE RENDANT À LA PATINOIRE**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de « Déneigement Daniel Lachance » pour la construction d'un chemin de la rue de l'Église jusqu'à la patinoire au montant de 1 870\$ + taxes. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé de la Municipalité ».

**RÉS. NO : 2010-11-237 APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ DEMANDE DE
DROIT EXCLUSIF – PROGRAMME HOCKEY
ÉTUDES**

CONSIDÉRANT l'engagement écrit du 22 novembre 2004 de Monsieur Michel Hamel, alors directeur général de la Commission scolaire des Premières Seigneuries, nous confirmant l'intention de protéger le programme hockey

études de l'école secondaire Mont- Sainte-Anne pour l'avenir;

CONSIDÉRANT une nouvelle décision de la Commission scolaire des Premières Seigneuries d'implanter un programme hockey études de niveau «Bantam AA» à l'école secondaire de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Mont Sainte-Anne s'était vu refuser la présentation du même projet pour des raisons encore aujourd'hui inconnues;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, nous sommes en mesure d'évaluer les impacts négatifs de cette décision, soit le regroupement des joueurs et des «Espoirs» bantams"AA";

CONSIDÉRANT que cette situation met en péril le programme hockey études à l'école secondaire Mont -Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE, lors du lancement du programme hockey études, les municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré ont investi tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières;

CONSIDÉRANT l'excellente collaboration de l'école secondaire Mont-Sainte-Anne et les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE cette bonne entente contribue au bien-être et la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT la qualité des installations offertes pour assurer la réussite du programme;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré s'interrogent sur les raisons qui motivent la commission scolaire à vouloir toujours fragiliser le programme hockey études offert;

CONSIDÉRANT QUE le programme est rendu à une étape importante de son développement et que les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré désirent, une fois pour toutes, consolider le programme à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

Appuyé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE les administrateurs de la Régie de l'Aréna Côte-de-Beaupré demandent à ce que toutes les instances politiques locales et régionales puissent en arriver à une entente écrite avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries afin d'assurer la pérennité du programme hockey études à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne;

QUE les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré confirment un droit exclusif de l'Aréna Côte-de-Beaupré à l'actuel programme hockey

études à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne ainsi qu'à toutes les écoles du territoire pour une implantation éventuelle d'un programme similaire pour les écoles primaires;

QU'une copie de la présente soit transmise aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré, au président de la Commission scolaire, Monsieur Jean-Marc Laflamme; au directeur général de la Commission scolaire, Monsieur Serge Pelletier; au directeur de l'école secondaire Mont-Sainte-Anne, Monsieur Michel Légaré ainsi qu'aux commissaires Madame Marie-Josée Fortin et Monsieur François Renaud.»

RÉS.NO : 2010-11-238 ACHAT D'UNE CUISINIÈRE POUR LE CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité fasse l'acquisition d'une cuisinière "autonettoyante" de 30 pouces GE pour le Centre des Loisirs chez « Ameublement Tanguay ». Cette cuisinière comprend : surface de cuisson en vitrocéramique, éléments apparents, grand hublot et horloge électronique au montant de 599,96\$ (taxes incluses) ».

RÉS.NO : 2010-11-239 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte le dépôt du rapport du maire tel que présenté par monsieur le maire, Marc Dubeau . Ledit rapport sera distribué à la population de Saint-Joachim par envoi postal ».

RÉS.NO : 2010-11-240 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal à 17 h 15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière